



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le
lundi 22 septembre 2014 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Serge Deschênes,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Madame	Audrey Couturier,	conseillère

Et

Mme Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 17 h 02 et vérifie le quorum.

1. Ouverture de la session
2. Appel d'offres sur invitation - Déboisement de l'emprise de la piste cyclable
3. Période de questions
4. Fermeture de la session

2014-09-209
6142

**APPEL D'OFFRES - DÉBOISEMENT DE L'EMPRISE DE LA PISTE
CYCLABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes est allée en appel d'offres sur invitation pour le déboisement de l'emprise de la piste cyclable dans le secteur de Baie-Saint-Ludger;

CONSIDÉRANT QUE les intéressés se sont procurés les formulaires de soumission auprès de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, est responsable de l'octroi du contrat;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Bernier est le plus bas soumissionnaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de M. Sylvain Bernier afin de réaliser le déboisement de l'emprise de la piste cyclable dans le secteur de Baie-Saint-Ludger sur une distance de 192 mètres, au coût de 3 158,40 \$.

Le coût des travaux fait partie du Programme de développement régional et forestier de la MRC de Manicouagan.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2014-09-210
6143

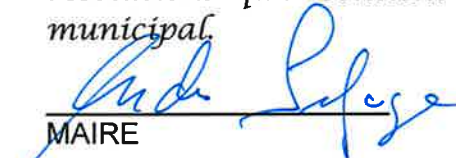
FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 17 h 11.


MAIRE SUPPLÉANT


DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE